



# Le Saint-Siège

---

**LETTRE DU PAPE BENOÎT XVI  
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CHILI  
POUR LES CÉLÉBRATIONS DU 30<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE  
LA MÉDIATION PONTIFICALE  
ENTRE LE CHILI ET L'ARGENTINE\***

*A S.E. Mme Michelle Bachelet Jeria,  
Président de la République du Chili*

Madame le président,

J'ai appris avec une vive satisfaction l'initiative qui se déroulera conjointement avec S.E. Mme le président de l'Argentine, le 5 décembre, pour commémorer le trentième anniversaire du début de l'intervention personnelle de mon inoubliable prédécesseur, le serviteur de Dieu Jean-Paul II, dans la solution du contentieux ancien entre les deux pays concernant la définition des frontières dans la zone australe du continent.

La décision de poser solennellement à Monte Aymond, frontière entre les deux pays, la première pierre d'un monument commémoratif de cet anniversaire, me donne l'opportunité de rappeler ces premiers jours de décembre 1978, lorsque les responsables de ces deux nations bien-aimées vinrent à penser qu'avaient été épuisées les possibilités d'arriver à un accord qui mette fin à leur contentieux séculaire. Il leur semblait encore plus difficile d'accepter la suggestion que leur avait donnée le Pape dans son message du 11 décembre, de poursuivre ensemble l'examen serein et responsable du problème, afin que prévalent les exigences de la justice, de l'équité et de la prudence comme fondement sûr et stable de la coexistence fraternelle entre les peuples chilien et argentin.

Connaissant les aspirations profondes à la paix de ces deux nations, qui depuis longtemps avaient été présentées au Souverain Pontife par les pasteurs respectifs de ces deux pays à la tradition catholique enracinée, Jean-Paul II, poussé par sa sensibilité particulière à accomplir la

mission reçue par le Prince de la Paix, ressentit le besoin d'une nouvelle intervention particulière, à caractère plus personnel.

Chacun sait que sa décision, annoncée le 22 décembre 1978, d'envoyer Monsieur le cardinal Antonio Samoré dans les capitales respectives, mit un terme de manière providentielle au conflit belliqueux et conduisit, en conclusion de la mission fidèle et accomplie avec générosité par cet inoubliable cardinal, à la signature des Accords de Montevideo, au Palais Taranco, le 8 janvier 1979. Ces accords contiennent la ferme volonté des deux gouvernements de miser sur la paix, à travers la requête au Successeur de saint Pierre d'intervenir comme médiateur afin de les guider dans les négociations et de les assister dans la recherche d'une solution définitive des divergences. L'acceptation de cette requête, dont les exigences allaient au-delà des prévisions initiales d'un possible engagement du Pape et de la pratique habituelle de l'activité internationale du Saint-Siège, représenta en réalité le premier pas du chemin long et complexe de la médiation, dans laquelle l'oeuvre du cardinal Samoré, en tant que représentant personnel du Souverain Pontife, avec ses collaborateurs, et les délégations des deux pays, sous la direction de leurs autorités, conduisit à l'heureuse résolution du contentieux sur la zone australe, avec la signature du Traité de paix et d'amitié.

Je souhaite donc m'unir à présent avec joie et gratitude à la célébration spéciale de cet événement historique de la part des présidents des deux pays qui remercient pour l'oeuvre de mon prédécesseur, qui s'est tant distingué au cours de son long pontificat pour la promotion de la concorde entre tous les peuples.

Ce succès, suscitant une surprise agréable et inattendue dans le monde, fut un exemple de la manière dont, face à tout contentieux, il faut toujours vaincre le découragement et ne jamais considérer comme clos le chemin du dialogue patient et de la négociation conduite avec sagesse et prudence, pour parvenir à une solution juste et digne avec des moyens pacifiques, propres aux peuples civilisés, surtout lorsque leurs membres savent qu'ils sont aussi frères et fils d'un unique Dieu et Père.

L'histoire récente, avec l'expérience de diverses tentatives ayant fatalement échoué et de solutions drastiques qui, dans des conflits dans différents lieux du monde, ont eu de très graves conséquences, nous aide à découvrir les erreurs que cette médiation pontificale évita aux peuples chilien et argentin ainsi qu'aux autres nations de la région. La réalité d'aujourd'hui, avec les nombreux résultats positifs de la collaboration entre les deux pays, qui sont un témoignage exemplaire et indéniable des fruits de la paix, commença à voir le jour précisément il y a trente ans.

Tout en rendant grâce à Dieu des si nombreux bienfaits reçus à travers son Fils, le Prince de la Paix, et par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, sous ses titres de Carmen et de Luján, je donne de tout coeur aux nobles nations du Chili et de l'Argentine une Bénédiction apostolique spéciale.

*Du Vatican, le 29 novembre 2008*

## BENOÎT XVI

---

*\*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 50 p. 7, 8.*

© Copyright 2008 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana